

BULLETIN MUNICIPAL

COGNAC-LA-FORET

JANVIER 2022

Le Maire et son Conseil vous souhaitent leurs
meilleurs voeux pour 2022 !

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente tous mes meilleurs voeux pour cette année 2022, une très bonne santé principalement et vu la conjoncture actuelle, prenez soins de vous.

Une avancée technologique probante a eu lieu à Cognac-la-Forêt, la fibre est enfin là. Il y a eu quelques difficultés pour certains, de raccordement dans le domaine privé, après plusieurs passages du fournisseur en principe celles-ci ont été résolues.

COLIS DES AINES



Le Maire et son Conseil ont tenu à offrir un colis
aux aînés de la commune.

La remise des colis par les élus s'est déroulée
début janvier.

L'année 2022 sera riche en évènements, le principal bien sûr étant les élections présidentielles. Nous allons devoir choisir un Président, ce n'est pas anodin, 5 ans c'est long, tout en étant court.

Je voulais avoir une pensée pour nos concitoyens qui nous ont quitté.

Espérant une liberté retrouvée (arrêt de la pandémie), que nous puissions revoir et serrer dans nos bras nos êtres chers.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitent leurs meilleurs voeux.

Christian VIGNERIE

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Elections prévues en 2022

Elections présidentielles : 1er tour = 10 avril 2022 et 2nd tour = 24 avril 2022

Elections législatives : 1er tour = 12 juin 2022 et 2nd tour = 19 juin 2022

Inscription sur la liste électorale de la mairie :

1 - Plusieurs conditions doivent être remplies

- avoir au moins 18 ans
- jouir de ses droits civils et politiques
- être français *

* Un citoyen européen résidant en France peut demander à s'inscrire sur les listes électorales complémentaires de sa mairie pour voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit directement.

2 - Vous pouvez vous inscrire toute l'année. Sachant que lors d'une année d'élection, il faut faire la démarche au plus tard le 6ème vendredi précédent le 1er tour de l'élection.

3- Vous pouvez vous inscrire :

• directement à la mairie et fournir les documents suivants : justificatif d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune, document CERFA n°12669 de demande d'inscription (disponible aussi en mairie)

- en ligne uniquement via **service-public.fr** (et non par mail)



ASSOCIATION DU PATRIMOINE

Dès septembre 1939, des Alsaciens provenant de communes bas-rhinoises sont évacués vers la Dordogne, l'Indre, la Haute-Vienne.

Comme d'autres communes, Cognac-le-Froid participe à cet accueil.

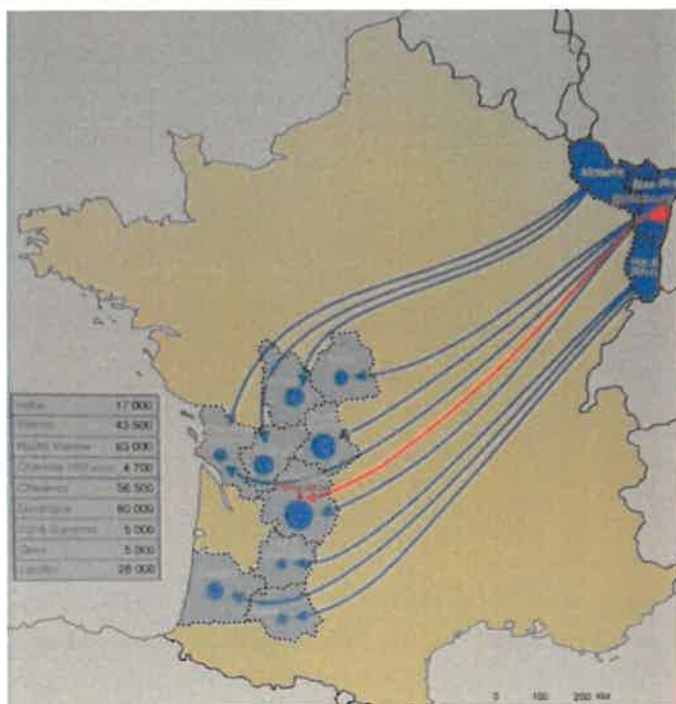
Nous souhaiterions pouvoir compléter les informations en notre possession afin de retracer l'histoire de ces hommes, femmes et enfants évacués, expulsés, réfugiés.

Merci de nous aider dans nos recherches si dans vos archives familiales (ou autres...) vous possédez des documents, photos, informations se rapportant à cette page de notre Histoire.

En fonction des éléments recueillis, une exposition pourrait être présentée au Musée sur le déracinement vers l'intérieur de la France des Alsaciens et Mosellans habitant sur la zone frontalière.

Contacts : patrimoine.cognac87@gmail.com - 05 55 03 90 88 - www.patrimoinecognac87.ovh

Toute l'équipe "Patrimoine" vous adresse ses meilleurs voeux pour une année 2022 lumineuse et bienveillante.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

FELICITATIONS A NOTRE NOUVEAU CENTENAIRE

Monsieur LAFOSSAS a fêté ses 100 ans dans le courant du mois de novembre 2021. Menuisier - ébéniste de père en fils, il est devenu par la suite propriétaire du dancing, pour finir sa vie professionnelle comme patron du "Café des Sports" à Cognac-la-Forêt. Il est également président d'honneur du club de football de la commune.



Mr LAFOSSAS entouré par Mr RAYMONDAUD (conseiller départemental à gauche), de Mr le Maire et de Mr JAVELAUD 1er adjoint.



L'ACCA

L'Association de Chasse de Cognac-la-Forêt a souhaité dans ce bulletin municipal de fin d'année, à l'approche de Noël, apporter une idée de partage. Ce partage de l'espace rural qu'il nous revient à tous, propriétaires terriens, association sportive ou culturelle, citoyens de préserver.

Cognac-la-Forêt bénéficie d'un territoire dont le biotope assez exceptionnel est encore trop souvent méconnu. Il nous incombe à tous d'en être les sentinelles environnementales pour transmettre à nos enfants ce patrimoine que beaucoup nous envient.

Sans vouloir provoquer la moindre polémique mais afin d'évoquer le travail de notre ACCA, il est peut-être utile de sortir des images d'Epinal et faire état du rôle important qu'elle doit assumer dans la gestion de l'espace rural. Les chasseurs sont des adhérents bénévoles d'une association. Ils sont des acteurs reconnus aux côtés des autres intervenants : les agriculteurs, les éleveurs ainsi que tous les usagers du milieu rural. L'espace rural est un espace partagé, où le chasseur assure pleinement son rôle en y étant présent toute l'année. Avec le suivi de la faune sauvage, la protection des cultures et des élevages; il permet aussi de limiter la prédation et participe activement à la détection au plus tôt des pandémies animales transmissibles aux humains. Ainsi, plus que de vouloir justifier la chasse ou opposer une argumentation idéologique, nous essayons dans notre commune par notre action et notre engagement de donner une image positive. Nous devons faire face à plusieurs défis : maîtriser des populations de grand gibier, (cette année ils génèrent des dégâts insupportables pour les agriculteurs déjà fragilisés par la situation économique), lutte contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des habitats, partage de la nature et maintien du rôle de sentinelle sanitaire sur la faune sauvage (nous faisons régulièrement des prélèvements sur les gibiers et les animaux classés nuisibles afin que les laboratoires détectent les maladies transmissibles à l'homme : Tuléramie, Trichinellose, Leptospirose, Pasteurellose, etc ;).

Si la chasse ne manque pas d'arguments pour consacrer sa légitimité face à ses détracteurs qui, parfois un peu naïvement, pensent que la nature se régule aujourd'hui d'elle-même, elle est aussi parfois malmenée par quelques néo-ruraux qui s'installent et découvrent la vie rurale. Aujourd'hui, l'action de l'ACCA a besoin d'être expliquée pour qui veut redécouvrir la gestion de la nature et ses réalités autrement que sur Wikipédia.

Nous mettons chaque année en place une politique cynégétique en collaboration avec les techniciens de la fédération départementale de chasse et du ministère de l'agriculture. La mise en oeuvre des plans de chasse déterminent le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever par espèce, sexe et âge sur les territoires de chasse. C'est une obligation administrative qui est faite à l'ACCA. Elle tend à assurer le développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats. Malgré cela, les populations augmentent inexorablement.

La réglementation imposée, de plus en plus drastique, est complétée par nos initiatives tenant à la sûreté et la sécurisation. Désormais, nous signalons la proximité des battues sur les routes qui entourent les zones chassées par la nouvelle mise en place de panneaux routiers sous couvert d'un arrêté municipal. En effet, les animaux ont leurs propres parcours et, lorsqu'ils sortent de la zone chassée, négligent instinctivement le danger des axes routiers et des véhicules. C'est pourquoi, nous nous efforçons de faire ralentir les véhicules à l'approche d'une traversée de grand gibier ou de chiens. Il s'agit uniquement d'éviter les accidents routiers ! Un automobiliste qui ne réduit pas sa vitesse, voire accélère dans une telle situation prendrait le risque de percuter un gibier ou un chien. A ce jour, tous les accidents routiers avec le grand gibier sur Cognac-la-Forêt sont intervenus hors journée de chasse et bien souvent la nuit. Tout au long de l'année, avec la collaboration des agriculteurs et des éleveurs, nous agissons pour la prévention des dégâts de grand gibier aux cultures, aux jardins (ces dégâts en France, s'élevaient à 77 millions d'Euros en 2020), notamment par la définition de plans de gestion des populations de gibier, la pose de clôtures, l'agraillage dissuasif et l'implantation de jachères et de cultures à gibier. La prévention des dégâts de gibier passe aussi par une concertation en amont entre les agriculteurs, les détenteurs de droits de chasse et les élus locaux.

Dans le cadre d'une action nationale "AGIR pour la biodiversité", aux côtés de l'Office National de la Biodiversité, nous allons proposer, au profit des jeunes élèves de Cognac-la-Forêt un projet pédagogique autour de la nature et la biodiversité, avec l'accompagnement des enseignants et des élus, s'ils le souhaitent, pour l'implantation d'une haie de 50 mètres sur notre commune. Ce projet pédagogique nommé "HAIECOLIER" est une magnifique approche pour l'apprentissage du cycle naturel des écosystèmes sur notre propre territoire.

Nous continuerons à nous engager sur l'organisation pour tous les moments festifs qui ponctuent l'année pour notre commune et participent à notre cohésion sociale (Repas des chasseurs, fête du Lac, concours de pêche, vide-grenier, etc...). L'ACCA de Cognac-la-Forêt fonctionne sur le bénévolat et le partage, dans le plus pur esprit associatif et souhaite poursuivre dans cette construction du bien vivre ensemble parce que nous gagnerons davantage à nous rassembler et construire sur ce que nous avons en commun.

Nous vous souhaitons à tous d'avoir passé de très belles fêtes entre amis et en famille. Nous vous adressons nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année qui s'avance.

Le Président


EN BREF

Coordonnées de la nouvelle référente en autonomie **Mme Gwenaëlle CHAMPEIL**

Tel : 05 55 00 92 18 ou par mail à gwenaelle.champeil@haute-vienne.fr

La fibre est arrivée sur la commune depuis plusieurs semaines. Vous pouvez vérifier sur le site internet www.nathd.fr si votre foyer est éligible et ensuite joindre un opérateur téléphonique afin de convenir d'un rendez-vous pour le passage d'un technicien.

Le remplacement des menuiseries au groupe scolaire a débuté pendant les vacances de Toussaint et se poursuit.

 Les lingettes nettoyantes ainsi que les lingettes bébé ne doivent absolument pas être jetées dans les toilettes, celles-ci engendrent des problèmes au niveau des stations d'épuration. Cela risque, à long terme, d'avoir une incidence sur la redevance assainissement.

Les travaux à l'Agence Postale Communale vont bientôt démarrer. La Poste sera transférée, le temps des travaux, dans les locaux de la mairie à la place de la médiathèque.

M. et Mme ROUSSIAUX habitant au Palais, ont fait don d'un barbecue qui sera prochainement installé au plan d'eau. La municipalité remercie chaleureusement ces généreux donateurs.

PASSAGE DU PERE NOEL A L'ECOLE



ETAT CIVIL DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2021

DECES

29 septembre : Renée **CEROU** veuve **TEINDAS**

23 octobre : Jean, Michel **PEYRAT**

27 novembre : André, Pierre **BOUTINAUD**

31 décembre : Suzanne **CÉLERIER** veuve **BERNARD**

MARIAGE

25 septembre :

Elodie **FOUGERAT** et Cédric, Bruno, Guy **BOUCHER**

NAISSANCES

14 octobre : Timéo, Florian, Paul **GRANGETAUD**

1er décembre : Elyne, Jeanne **COLOMBE**

31 décembre : Lya, Ambre **CHANUDET**

MAIRIE

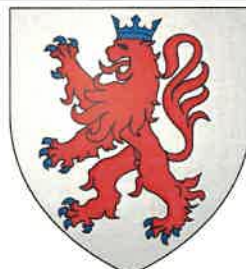
Horaires d'ouverture au public:

Lun-mar-jeu-ven 9h-12h/13h45-17h30

Mercredi 9h-12h

05.55.03.81.67

www.cognac-la-foret.fr



AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au samedi 9h-12h15

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence à la mairie le 2ème mardi de chaque mois 14h30-16h30

CABINET MEDICAL 05.55.03.91.14 / **DENTISTE** 05.55.03.81.70 / **INFIRMIERS** 05.55.02.53.49